



Risque d'incendie!

Les batteries et les appareils électriques doivent être rapportés au point de vente ou de collecte.



Attention : batteries au lithium = risque d'incendie !

Plusieurs incendies se sont déclarés en Suisse ces derniers mois dans des centres de tri et de traitement des déchets, parfois avec des dégâts majeurs.

La cause ?

Des appareils contenant des batteries au lithium jetés dans les bennes de chantier. Perceuses, visseuses, ponceuses, machines à café, téléphones, ordinateurs, etc. : tous ces appareils représentent un danger lorsqu'ils sont jetés avec les déchets. Les chocs et pressions lors du transport ou du déchargement peuvent endommager la batterie, qui risque alors de gonfler, s'enflammer et provoquer un incendie.

Que faire ?

- Ne jamais jeter les machines ou les batteries dans les bennes.
- Toujours les ramener aux points de vente : **ils ont l'obligation légale de les reprendre gratuitement.**
- La batterie d'une machine est gonflée et semble défectueuse ? Rapportez-la sans plus attendre au point de vente

Merci de votre collaboration pour garantir la sécurité sur les chantiers et dans les centres de collecte.

Campagne "Risque d'incendie"

1. Ne pas jeter les appareils électriques et électroniques dans les ordures ménagères.

2. Dans la mesure du possible, retirer les batteries des appareils.

3. Rapporter tout appareil ou batterie gonflé dans un point de collecte surveillé et le/la jeter dans le conteneur prévu à cet effet.

4. Retourner gratuitement les appareils électriques et électroniques dans les points de vente, y compris sans en acheter de nouveaux.



Chenilles

Les chenilles de machines de chantier peuvent être déposées au centre de collecte pour professionnels, au tarif de CHF 345.–/tonne (HT).

Procédure à suivre :

- Informer la réception via la borne que vous apportez des chenilles.
- Sélectionner l'option « chenille » sur l'écran.
- Déposer les chenilles dans la benne à ferraille.

Important :

Elles ne doivent jamais être déposées dans la benne des encombrants. Dans le cas contraire, des frais supplémentaires de main-d'œuvre et d'administration seront facturés.

Tout savoir sur la gestion des déchets

FAQ

Régulièrement, nous aborderons dans cette rubrique différents sujets sur la gestion des déchets urbains dans les entreprises. Ces informations pourront être d'ordre juridique, technique ou pratique. Vous désirez que nous développons un sujet ou avez une question concernant le domaine des déchets ? N'hésitez pas à nous la soumettre à l'aide du formulaire ci-dessous, nous tâcherons d'y répondre dans une prochaine lettre info-déchets.

Je pose ma question

Liens utiles

Liste de prix

Jours fériés 2025

FAQ entreprises